



Pour diffusion immédiate

Le 26 juillet 2007

Symbole: AZM.Croissance TSX

Communiqué de presse

Azimut et Central Uranium signent une lettre d'entente sur la propriété uranifère Kangiq, Nord du Québec

Longueuil, Québec. Exploration Azimut Inc. (« Azimut ») annonce la signature d'une lettre d'entente avec **Central Uranium Corporation** (« Central ») sur la propriété uranifère Kangiq, localisée dans la région de la Baie d'Ungava (voir carte ci-jointe). Central peut acquérir d'Azimut un intérêt initial de 50% dans la propriété en réalisant un total de 4,2 millions \$ en travaux d'exploration sur une période de 5 ans et acquérir un intérêt additionnel de 15% en délivrant une étude de faisabilité bancaire.

La **propriété Kangiq** présente des similarités géologiques avec Rae Nord, une propriété adjacente sur laquelle des cibles uranium significatives ont été identifiées et font actuellement l'objet d'un important programme d'exploration (voir communiqués du 29 mai et du 19 juillet 2007). A Kangiq, il est prévu de réaliser cette année un levé géophysique hélicoptéré ainsi qu'un levé géochimique des sédiments de fonds de lacs sur l'ensemble de la propriété.

La propriété consiste en 1 602 claims pour une superficie de 725 km². Cela inclut 390 claims, récemment acquis, pour lesquels la confirmation du Ministère des ressources naturelles et de la faune du Québec est attendue. Central peut acquérir un intérêt de 50% sur le projet aux conditions suivantes:

- Paiements de 130 000 \$ à la signature, de 80 000 \$ au premier et au deuxième anniversaire, de 60 000 \$ au troisième et quatrième anniversaire pour un total de 410 000 \$. Central émettra également des actions ordinaires en faveur d'Azimut pour une valeur de 100 000 \$, le nombre d'actions étant déterminé par le prix d'émission du premier appel public à l'épargne ("PAPE"); des actions additionnelles pour une valeur de 100 000 \$ seront également émises au premier et au deuxième anniversaire de l'entente. Ces émissions d'actions seront remplacées par des paiements en argent au cas où Central ne compléterait pas son PAPE.
- Dépenses minimales en travaux de 700 000 \$ la première année (engagement ferme) et de 500 000 \$, 800 000 \$, 1 000 000 \$ et 1 200 000 \$ les années subséquentes pour un total de 4,2 millions \$.

A l'obtention par Central de 50% d'intérêt, Azimut retiendra un intérêt de 2% de "Yellow Cake Royalty".

Central aura également l'option d'acquérir un intérêt additionnel de 15% aux conditions suivantes:

- Émission d'actions de Central en une fois, correspondant à une valeur de 100 000 \$;
- Paiements de 50 000 \$ par année pendant 5 ans pour un total de 250 000 \$;
- Dépenses minimales en travaux de 500 000 \$ par année sur une période de 5 ans; et
- Délivrance d'une étude de faisabilité bancaire.

Si cette option additionnelle n'est pas exercée, Central versera à Azimut 100 000 \$ en argent en un paiement final. Azimut sera opérateur pour les premiers 24 mois.

Ce communiqué a été préparé par Jean-Marc Lulin, géologue, habilité à agir comme Personne Qualifiée pour la société selon la Norme canadienne 43-101.

Azimut est une société d'exploration minière utilisant des méthodologies de ciblage d'avant-garde pour découvrir des gisements majeurs. En 2007, les programmes financés par les partenaires d'Azimut sur les propriétés au Québec représentent un minimum de 12,7 millions \$ en travaux d'exploration pour l'uranium, l'or ou le nickel.

- 30 -

Contact et information

Jean-Marc Lulin, président chef de la direction
Normand Champigny, vice président exécutif

Tel.: (450) 646-3015 – Fax: (450) 646-3045

info@azimut-exploration.com

www.azimut-exploration.com